

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 19 février 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 19 février 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Favreau Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M <sup>me</sup>	Sophie Bouchard	La Reine
	MM.	Yves Dubé Tony Boudreau	La Sarre Macamic
	M <sup>mes</sup>	Monique Bouchard Véronique Aubin	Normétal Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon David Goulet Rémi Morin Michaël Otis	Poularies Rapide-Danseur Ste-Germaine-Boulé Sainte-Hélène Taschereau
	M <sup>me</sup>	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier	
Secrétaire d'assemblée :	M <sup>me</sup>	Vanessa Pronovost	
Absents :	M.	Daniel Céleste	Clermont
	M <sup>mes</sup>	Chantal Mainville Diane Provost	Roquemaure Saint-Lambert
	M.	Alain Guillemette <i>Vacant</i>	Val Saint-Gilles Secteur Saint-Eugène de Chazel

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;

4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Aménagement;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
15. Levée et fermeture de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-19

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil**

25-20

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 29 janvier 2025.

#### **Ratification du procès-verbal du comité administratif**

25-21

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 22 janvier 2025.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Jaclin Bégin résume les différentes rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

Monsieur Lagrange fait également le compte rendu de diverses rencontres, notamment :

- 5 février Rencontre avec la direction régionale du ministère de l'Environnement pour le certificat d'autorisation pour la plateforme de compostage
- 6 février Rencontre des citoyens du TNO Rivière-Ojima, secteur de St-Eugène-de-Chazel
- 12 février Rencontre du comité transport sécurité et technologie – volet sécurité publique (CSP) avec l'équipe de la Sûreté du Québec
- 13 février Rencontre des citoyens du TNO Rivière-Ojima, secteur de Languedoc
- 17 février Rencontre pour le PTMOBC volet 1 « Plateforme de compostage »
- 18 février Rencontre avec le CREAT et les MRC de la région pour la proposition d'une entente sectorielle en gestion des matières résiduelles.

Monsieur Fernand Major, représentant de la MRC au sein de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi, fait un compte rendu du conseil d'administration du 13 décembre 2024.

## INFORMATIONS

Monsieur Lagrange souligne le récent décès de monsieur Ghislain Desbiens, maire de Normétal.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Émilien Larochelle, président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, annonce aux élus qu'il quittera ses fonctions à la fin de son mandat en juin, après 10 ans au sein de l'organisme.

\* Arrivée de madame Chantal Mainville, substitut du maire de Roquemaure. Il est 19 h 25.

## MRC – Priorités 2025

Monsieur Normand Lagrange présente les dossiers prioritaires de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'exercice financier 2025 :

<u>Administration générale</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de la transition vers la nouvelle entente financière avec le Gouvernement du Québec</li><li>• Gestion des appels d'offres.</li><li>• Transport collectif</li><li>• Réflexion stratégique sur le monde municipal en Abitibi-Ouest</li></ul>
<u>Ressources humaines</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de la relève;</li><li>• Plan d'action sur l'immigration : année 3 ;</li><li>• Programme de prévention SST</li></ul>
<u>Aménagement - Occupation du territoire</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Première ébauche des indicateurs pour chacune des neuf OGAT en lien avec la conception du troisième schéma d'aménagement de la MRC.</li><li>• Plan climat.</li><li>• Demande à portée collective en lien avec la zone agricole permanente</li><li>• Plan patrimoine</li><li>• Dossier en lien avec le Plan d'action volet réseau routier.</li></ul>
<u>Sécurité incendie</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;</li><li>• Compléter les modèles de programme de prévention et de réglementation en sécurité incendie.</li></ul>
<u>Évaluation foncière</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Équilibrer les rôles d'évaluation de la ville de La Sarre et de la ville de Duparquet;</li><li>• Accompagner la Commission municipale relativement à l'audit de performance de la MRC en évaluation foncière;</li></ul>
<u>Gestion des matières résiduelles</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet de plateforme de compostage et la mise en place de la collecte de matières organiques;</li><li>• Optimiser le service de collecte et transport de matières résiduelles sur le territoire dans le respect de la réglementation en vigueur;</li><li>• Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques en Gestion de matières résiduelles.</li></ul>
<u>CVMR</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécuriser l'accès et améliorer les services pour les citoyens et les employés;</li><li>• Consolider les ressources et s'assurer une gestion de la relève des ressources humaines.</li></ul>
<u>Développement</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des services de première ligne aux entrepreneurs et communautés locales ;</li><li>• Plan de communication et promotion des services - Élaboration et mise en œuvre ;</li><li>• Planification territoriale en matière de développement social – Identification des besoins, priorisation et mise en œuvre (FQIS+CISSSAT) ;</li><li>• Planification stratégique du développement touristique –</li><li>• Stratégie jeunesse en milieu municipal – Suivi et mise en œuvre ;</li><li>• Mentorat d'affaires – Consolidation.</li></ul>

<u>Forêt</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et mettre en œuvre les travaux d'aménagements forestiers sur les lots intramunicipaux du TNO ;</li> <li>• Création d'un plan de gestion de chemin sur forêt de proximité ;</li> <li>• Reconnaissance approfondie de la forêt de proximité.</li> </ul>
<u>Communications</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et mettre en œuvre des outils de communications sur les différents services de la MRC.</li> <li>• Travailler sur un plan de communication en collaboration avec le Service développement.</li> <li>• Conception du rapport annuel dans la première moitié de l'année</li> </ul>

### **Fonds régions et ruralité 2020-2025**

L'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC arrive à échéance le 31 mars 2025. La MRC analyse présentement divers projets afin de d'utiliser au maximum les fonds disponibles, évitant ainsi de devoir retourner des sommes résiduelles au Gouvernement du Québec.

### **Demande de prolongation d'une année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la ville de Macamic (87058)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est la MRC d'Abitibi-Ouest pour les 21 municipalités et les 2 territoires non organisés (TNO);

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est la MRC d'Abitibi-Ouest a débuté le processus de changement des cycles des rôles avec le report des rôles de la Ville de Duparquet et de la Ville de La Sarre pour l'années 2025.

**CONSIDÉRANT QUE** 8 473 unités d'évaluation sur les 14 210 de la MRC ont été déposées au rôle 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation crée d'importantes pressions sur l'utilisation des ressources du Service d'évaluation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OMRÉ, responsable des rôles d'évaluation souhaite mieux répartir la confection des rôles dans le temps pour équilibrer la charge de travail de son équipe;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluateur de l'OMRÉ, à la suite de discussions, propose que le rôle actuel 2023-2024-2025 de la ville de Macamic (1 600 unités d'évaluation), qui a été équilibré en 2022, soit prolongé pour l'exercice financier 2026. En 2025, la médiane de la ville de Macamic est à 87 % (facteur comparatif 1.15). Pour 2026, l'analyse préliminaire de la médiane de Macamic indique une tendance de l'ordre de 81% (facteur comparatif 1.23). Ce faisant, les rôles actuels 2023-2024-2025 de cette ville deviendrait un rôle 2023-2024-2025-2026. Il propose également que la date du dépôt du prochain rôle triennal soit reportée en septembre 2026, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027;

**CONSIDÉRANT** les modalités de l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

25-22

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales, conformément à l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de prolonger d'une année la période d'application du rôle triennal 2023-2024-2025 de la ville de Macamic (87058);
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ville de Macamic (87058) afin qu'elle se prononce sur cette demande.

### **Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Table de concertation régionale**

La convention d'aide financière dans le cadre de la section 2.2 « Création de tables de concertation régionale » du volet II intitulé : « Aide financière au transport collectif » du Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable a été signée, suivant la résolution 24-172.

### **Comité transport, sécurité et technologie –Secteur sud**

25-23

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de désigner monsieur Serge Marquis afin de représenter le secteur sud au sein du comité transport, sécurité et technologie.

### **Sécurité publique – Priorités locales d'intervention 2025-2026**

25-24

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité transport, sécurité et technologie, volet sécurité publique (CSP) et d'adopter les priorités locales d'intervention suivantes, pour l'année 2025-2026 :

1. Intervenir en matière de consommation de stupéfiants;
2. Sécuriser le transport scolaire et les corridors scolaires;
3. Accentuer les interventions auprès des usagers de véhicules récréotouristiques (quad, motoneiges, bateaux).

### **MicroAge Abitibi-Témiscamingue – Contrat de services informatiques 2025-2026**

25-25

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de 9002-8689 QUÉBEC INC. (MicroAge Abitibi-Témiscamingue), datée du 13 février 2025, au coût net de 101 070,83 \$ pour une durée de 2 ans.

### **Ville de La Sarre – Projet Mont-Beattie**

#### **ATTENDU QUE**

la Ville de La Sarre a conclu une entente portant sur l'utilisation des infrastructures avec le Club Beattie Inc. afin d'offrir à la population une variété de loisir d'hiver à proximité du noyau urbain;

**ATTENDU** l'installation d'une remontée mécanique pour les glissades sur tube par le Club Beattie;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de la remontée mécanique et les différentes activités sont offertes gratuitement aux résidents de La Sarre âgés de 12 ans et moins, et que les autres utilisateurs doivent payer un tarif selon leur âge et/ou leur lieu de résidence;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite contribuer financièrement à l'entente afin de permettre à l'ensemble des citoyens d'Abitibi-Ouest de profiter gratuitement des infrastructures du Club Beattie;

**ATTENDU QU'** une contribution de 9 500 \$ de la MRC d'Abitibi-Ouest permettrait de financer la gratuité des activités pour la période restante de la saison hivernale, de manière équitable et proportionnelle;

**ATTENDU QUE** cette contribution permettrait également à l'organisme responsable de solliciter un financement supplémentaire de 10 000 \$ auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, renforçant ainsi le soutien financier global du projet;

25-26  
amendée par  
25-57

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE VERSER** à la Ville de La Sarre, une contribution financière d'un montant de 9 500 \$ pour couvrir les coûts des 5 semaines restantes de la saison hivernale 2024-2025;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

## AMÉNAGEMENT

### Plan climat – Services professionnels – Démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Adjudication

**ATTENDU QU'** une invitation à soumissionner a été transmise pour la conclusion d'un contrat avec une firme qualifiée en sciences de l'environnement, afin d'effectuer une démarche de réduction des gaz à effet de serre (GES) du plan climat de la MRC d'Abitibi-Ouest élaboré dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL), en excluant l'inventaire corporatif des émissions de GES;

**ATTENDU QUE** quatre soumissions ont été reçues;

**ATTENDU QU'** un comité de sélection a procédé à l'évaluation de la qualité des soumissions;

**ATTENDU QUE** le contrat doit être adjugé à un soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la recommandation du comité de sélection;

25-27

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de GCM Enviro Synergies relative à un contrat de services professionnels afin d'effectuer une démarche de réduction des gaz à effet de serre (GES), au montant de 33 795,75 \$ taxes incluses;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, et en son absence, le directeur général adjoint, monsieur Normand Grenier, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, l'addenda, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

**Plan climat – Services professionnels – Élaboration de la démarche d'adaptation du plan climat : Adjudication**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres public a été lancé pour la conclusion d'un contrat avec une firme qualifiée en sciences de l'environnement, afin d'effectuer une démarche d'adaptation aux changements climatiques – partie 5 du Plan climat de la MRC d'Abitibi-Ouest élaboré dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL) ;

**ATTENDU QUE** quatre soumissions ont été reçues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'évaluation de la qualité des soumissions;

**ATTENDU QUE** le contrat doit être adjugé à un soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'accepter la recommandation du comité de sélection;

25-28

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de « Habitat » relative à un contrat de services professionnels afin d'effectuer une démarche d'adaptation aux changements climatiques – partie 5 du Plan climat de la MRC d'Abitibi-Ouest, au montant de 56 796,50 \$ taxes incluses;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, et en son absence, le directeur général adjoint, monsieur Normand Grenier, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, les addendas, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

## DÉVELOPPEMENT

### Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec – Lettre d'appui pour la création d'un fonds d'appariement destiné au secteur bioalimentaire local en collaboration avec La Ruche

25-29

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Fernand Major et unaniment résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest exprime son appui pour la création d'un fonds d'appariement destiné au secteur bioalimentaire par le gouvernement du Québec, en collaboration avec La Ruche.

### Autorisation pour la signature d'une entente sectorielle de développement visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi- Témiscamingue

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier alinéa de l'article 126.3. de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité régional de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les PARTIES conviennent de rejoindre les principes de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre 0-1.3) dont : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

**CONSIDÉRANT QU'** une des priorités régionales de la région est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'** une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le moyen le plus approprié pour répondre aux besoins de la région et des MRC/VILLE en matière d'attraction et d'établissement durable des personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection du FRR volet-1 a adopté la résolution CRSP.FRR1-20250116-004, le 16 janvier 2025, visant à affecter une somme de 90 000\$ à la conclusion d'une entente sectorielle de développement en culture pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue de 2024 à 2027;

25-30 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer, pour et nom au de la MRC d'Abitibi-Ouest, *l'Entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue*.

### **Fonds Qualité Tourisme**

#### **Décision**

25-31 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets FQT2025-001 à FQT2025-005, présentés dans le cadre du Fonds Qualité Tourisme.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Date de dépôt de projets**

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes dédiées au Fonds Qualité Tourisme (FQT) n'ont pas été entièrement engagées;

25-32 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par madame Chantal Mainville et unanimement résolu de fixer une nouvelle date butoir de dépôt des projets présentés dans le cadre du Fonds Qualité Tourisme au 25 avril 2025.

### **Politique de soutien aux projets structurants – Décision**

25-33 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS-078, PS-081 et PS-083, présentés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Programme de soutien financier aux projets culturels – Date de dépôt de projets**

25-34 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu de fixer la date butoir de dépôt des projets présentés dans le cadre du *Programme de soutien financier aux projets culturels* au 28 mars 2025.

### **Exposition à la MRC d'Abitibi-Ouest**

**CONSIDÉRANT** l'appel de dossier lancé par la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition, dont la date limite était fixée au 31 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre dossiers d'exposition ont été déposés;

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers ont été analysés par le comité culturel de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25-35

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** le dossier d'exposition de madame Andrée-Ann Hamel;
- **DE VERSER** un cachet d'exposition de 575 \$ provenant du poste budgétaire 1-02-702-90-414-00.

Le vernissage se tiendra le 19 mars prochain et l'exposition se déroulera dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 19 mars au 18 juin 2025.

**Projet « Réflexion stratégique sur le monde municipal en Abitibi-Ouest »**

**ATTENDU QUE** plusieurs demandes d'aide et d'accompagnement ont été adressées à la MRC d'Abitibi-Ouest, par les municipalités;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite accroître la capacité d'agir des municipalités pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite obtenir un état de situation, à l'échelle territoriale, des besoins et des défis des municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite mesurer l'intérêt des municipalités pour la coopération intermunicipale et/ou la mutualisation des ressources;

25-36

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la proposition de SMI Performance, au montant de 56 400 \$ plus les frais applicables, afin de permettre une analyse plus élargie de la situation actuelle des municipalités locales;
- **D'ACCEPTER** la proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au montant de 13 642,80 \$, afin d'obtenir l'état de situation de l'organisation interne de la MRC d'Abitibi-Ouest et de repérer les écarts entre ses objectifs, ses ressources et les attentes du milieu;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer pour et nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

## **Rapport d'évaluation des sentiers pédestres**

Échanges et discussion sur le rapport d'évaluation des sentiers pédestres réalisé par la Coop de l'Arrière-Pays.

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **Communication aux citoyens – Projet**

Une correspondance intitulée *Distribution des calendriers de collecte – Mise à jour et réflexion en cours* est distribuée aux membres du conseil.

## **GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

### **Politique d'encadrement – Émission et suivi des permis de bois de chauffage**

25-37

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le *Politique d'encadrement – Émission et suivi des permis de bois de chauffage* du TNO Rivière-Ojima, telle que déposée.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

### **Programmes de prévention en sécurité incendie – Adoption**

25-38

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter, pour et au nom du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, les programmes de prévention en sécurité incendie suivants :

- Programme de vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée;
- Programme de sensibilisation du public relatif à la sécurité incendie;
- Programme de mise à jour de la réglementation municipale en sécurité incendie;
- Programme d'inspection périodique des risques faibles.

Le tout, conformément au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

## **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## **AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

25-39

Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 20.

\_\_\_\_\_  
Le préfet

\_\_\_\_\_  
Le directeur général

ADOPTÉ LE : 19 mars 2025

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*